



# SCOT DE L'ARRAGEOIS

## Délibération du Comité Syndical n°621

SÉANCE du 20 MAI 2026

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Roger POTEZ

*Date de convocation* : 07/05/2026

*Date d'affichage* : 27/05/2026

### Étaient présents :

BOURGEOIS David, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CAPRON Nicolas, CARTON Philippe, CAUWET Maryse, CONTART Betty, CUISINIER Christophe, DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, DELATTRE Sébastien, DELFOLIE Christine, DISTINGUIN Jean-Marie, DUFAY Jean-Marie, DUFLOT Eric, DUPOND Cédric, FERRI Jean-Pierre, FREMY Elodie, JOVENIN François, LALY Jean-François, LEDRU Daniel, LEMAIRE Patrick, LIBESSART Catherine, LOUIS Mathieu, MAURY Olivier, NOIRET Pierre-Olivier, POTEZ Roger, PUCHOIS Jean-Pierre, QUIGNON Julien, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEL Murielle, SEARLE Maureen, SEROUX Michel, TETU Harold, THIEBAUT Véronique, TOURNANT Bernard, VASSEUR Laurence, VERDET Jean-Louis.

### Absents excusés / Pouvoirs :

DELIGNE Jean-François donne pouvoir à TOURNANT Bernard, GLUSZAK Thierry donne pouvoir à FERRI Jean-Pierre, MOULIN Thierry donne pouvoir à AUDEGOND Mickaël.

*Nombre de membres en exercice* : 49

- Présents : 46  
- Votants : 43  
- Pouvoirs : 3

*Vote* :

- Pour : 46  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

## Adhésion et désignation des représentants à la Fédération Nationale des SCoT

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT de 2010, la Fédération nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des Schémas de Cohérence Territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- Et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux

et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'habitants, les collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'intérêt qu'a trouvé le SCoT de l'arrageois à rejoindre la Fédération nationale des SCoT, il avait été décidé, par délibération n° 256 du 1<sup>er</sup> mars 2011, d'adhérer à ladite fédération nationale des SCoT.

Il vous aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion et de désigner nos représentants.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

**ARTICLE 1 – DÉCIDE** de renouveler l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT à compter de la présente délibération et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des SCoT, et dont le montant s'élève, pour l'année 2026, à 1 679 € correspondant à une cotisation d'un centime par habitant

**ARTICLE 2 - DÉCIDE** de désigner, en qualité de titulaire, Madame Françoise ROSSIGNOL, Présidente et, Madame Charline CAILLIEREZ première vice -présidente en qualité de suppléant, pour représenter le SCoT de l'arrageois au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT,

**ARTICLE 3 DÉCIDE** de désigner, en qualité de titulaire, Monsieur Christian PARSY et, Monsieur Mathias BONIFACIO en qualité de suppléant, pour représenter le SCoT de l'arrageois au sein des groupes techniques de la Fédération Nationale des SCoT,

**ARTICLE 4 - CHARGE** la Présidente de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du Scota



Françoise ROSSIGNOL